



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Le SPSI et le SPIHQ gagnent la deuxième manche dans le dossier AVCS...

BOUCHERVILLE, le 15 février 2002 - Lors de la seconde comparution devant l'arbitre Claude Foisy le 31 janvier dernier relative au dossier de l'assurance vie collective supplémentaire AVCS, le SPSI et le SPIHQ ont obtenu un deuxième gain consécutif dans ce difficile dossier. En effet, rappelons que, lors de l'audience relative à l'ordonnance de sauvegarde devant l'arbitre Foisy, le SPSI avait réclamé que plusieurs documents relatifs à ce dossier - études actuarielles produites par Hydro-Québec dans le passé - ainsi que la liste des membres actifs et retraités affectés par ces changements lui soient remis. La Direction ayant refusé de nous transmettre ces documents, les parties ont comparu à nouveau devant l'arbitre le 31 janvier dernier et nous avons obtenu gain de cause.

Mentionnons également que le début des procédures relatives à ce grief aura lieu le 15 mars prochain et que nous utiliserons à bon escient les informations obtenues de la Direction lors du dépôt de notre preuve devant l'arbitre. Nous vous tiendrons informés des suites que connaîtra ce dossier dans les semaines à venir.

Rachat des années du régime de retraite pour les contractuels

Simplement pour vous rappeler que les audiences relatives au dépôt de notre grief dans le dossier du rachat des années du régime de retraite pour les contractuels débiteront le 8 mars prochain. Nous en sommes actuellement à finaliser notre preuve dans ce dossier et procéderons en arbitrage, dans ce dossier, dans la mesure où Hydro-Québec a exprimé une fin de non recevoir à nos demandes dans ce dossier.

Rappelons que ce grief résulte du fait que, lors de l'allocation d'une enveloppe de 50 M\$ pour fin de rachat d'années de cotisation au RRHQ en 2000, la Direction a refusé aux chercheurs/ingénieurs membres du SPSI le droit de racheter des années de cotisation au RRHQ à l'époque où ils occupaient des postes "contractuels" à l'IREQ et au LTEE et que cette enveloppe

budgétaire a été utilisée principalement par des groupes d'emploi qui en avaient négocié les modalités spécifiques avec la Direction. Dans ce cas-ci également, nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Objectifs 2002

Lors de la rencontre tenue le 15 février dernier avec le PDG d'Hydro-Québec, le SPSI a obtenu copie des objectifs spécifiques dévolus à la DPRD en 2002. Nous joignons à ce communiqué copie des objectifs DPRD tels qu'ils nous ont été présentés lors de cette rencontre.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 3014
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat

DÉCLENCHEUR

Le bénéfice net consolidé d'Hydro-Québec devra être au moins égal à 1 015 M\$, soit 87,5% de la cible prévue au plan d'affaires. Le déclencheur financier s'applique à l'ensemble des objectifs corporatifs.

Note : Le Conseil d'administration peut réviser le déclencheur financier en fonction d'événements exceptionnels ou hors contrôle de la Direction survenus en cours d'année et qui ont eu un ou des impacts majeurs sur le bénéfice net.

CATÉGORIE A : CLIENTS
30%

	Pondération maximale	2002		
		Seuil	Cible	Idéal
Aligner la force de travail de la DPRD aux domaines d'affaires de l'entreprise (Producteur, Transporteur, Distributeur et multi-domaines) <i>% Heures de présence du personnel de recherche DPRD facturées aux projets d'innovation, de support et expertise, externe et 5e plateforme</i>	4,0	75%	80%	85%
Mettre en œuvre une stratégie de relance et de repositionnement des laboratoires d'essais qui optimise l'usage des actifs et l'expertise en fonction des besoins des divisions et des marchés externes	3,0	Plan de repositionnement des activités et des stations d'essais accepté par les divisions	Sécuriser avec les divisions un financement multiannuel qui vise l'équilibre financier	Définir l'organisation appropriée et élaborer un plan d'action visant sa mise en place
Fournir l'assurance à la Haute direction que la performance environnementale des divisions et d'Hydro-Québec se maintient ou s'améliore <i>Quantité d'inspections environnementales réalisées</i>	2,0	20	25	30
TOTAL	9,0			

CATÉGORIE B : EMPLOYÉS
20%

	Pondération maximale	2002		
		Seuil	Cible	Idéal
Mobiliser le personnel : -> Améliorer l'indice de mobilisation des employés de la VPRPS	5,0	5,90	5,94	6,78
Taux de fréquence de accidents avec perte de temps et assistance médicale (par 200 000 heures travaillées)	1,0	3,68	3,01	2,67
TOTAL	6,0			

CATÉGORIE C : ACTIONNAIRE
50%

	Pondération maximale	2002		
		Seuil	Cible	Idéal
Bénéfice net de la DPRD (après contribution corporative de 14 M\$) (M\$)	3,0	(3,0 M\$)	0,0 M\$	1,5 M\$
Débuter la commercialisation de la pile LMP en 2002 <i>Date de fin des travaux de construction de l'usine commerciale / Début de la production commerciale</i>	3,0	30 décembre	15 décembre	1er décembre
Réaliser diverses études en planification stratégique facilitant les décisions pour l'entreprise en matière d'orientations, stratégies ou opportunités de développement <i>Quantité d'études réalisées</i>	9,0	2	3	4
TOTAL	15,0			

TOTAL 30,0